

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Délibération n° DC2021-79**

Date de la convocation : 01/07/2021  
Conseillers en exercice : 122  
Conseillers présents : 69  
Conseillers représentés : 12

Le huit juillet deux mille vingt et un, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au centre Les Tourelles de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents** : MMES ANDREY Danièle, BAUDART Martine, BERGERY Marie Claude, CORNEVIN Barbara, FESTUOT Annie, FOURCART Marie Hélène, GUERIN Anne Marie, HAUDECOEUR Agnès, LALLEMENT Séverine, LAMPSON Nadège, NAUDIN Muriel, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, PIRAS Caroline, ROUSSY Elise, SEMBENI Anne, VERNEL Martine, et M. BESANCON Tony, BOLY Francis, BONTEMPS Adrien, BOUILLEAUX Jean Pol, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CORNEILLE Jean-Pierre, CORNET Loïc, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DESTENAY Roland, DIEUDONNE Jean Claude, DUGARD Yann, DUMANGE Dominique, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, LAIES Benoit, LALONDE Loïc, LAURENT-CHAUVET Pierre, LE GALL Jean François, LESOILLE Patrick, LOBIDEL Alain, LORFEUVRE Gérald, LOUIS Jean-Marc, MACHINET Jean Baptiste, MACHINET Thierry, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, MINET Maxime, MOUTON Francis, NANJI Léopold, NIZET Sylvain, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, POTRON Pierre, QUEVAL Guillaume, RAGUET Philippe, RATAUX Frédéric, RAULET Olivier, RENOLLET Hubert, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, VAIRY Lionel, VAN DEN BERGH Charles.

**Ont donné procuration** : MMES BAUDART Martine à PAYEN Françoise, LESUEUR Patricia à DUGARD Yann, MARCHERAS Laetitia à SIGNORET Francis, ROGER Magali à CARPENTIER Dominique et M. CANIVENQ Roland à FLEURY Vincent, CARRE Joël à POTRON Pierre, COURVOISIER Frédéric à HAUDECOEUR Agnès, DE POUILLY Jean à LALLEMENT Séverine, DESGEORGES Marc à BOLY Francis, GAVART Vincent à NAUDIN Muriel, LEBON Christophe à LAMPSON Nadège, MATHIAS Frédéric à MACHINET Jean Baptiste.

Secrétaire de séance : Mme PAYEN Françoise

**OBJET : Autorisation de signature du Pacte territorial de relance et de transition écologique de l'Argonne Ardennaise**

Le PTRTE (Pacte territorial de Relance et de transition écologique) est un projet de contractualisation unique Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise / Etat / Région Grand Est / Conseil Départemental des Ardennes et d'autres acteurs (Communes ORT, ARS...). Il a vocation par simplicité à reprendre l'ensemble des contractualisations en cours à l'échelle du territoire. Dans les Ardennes, il doit être porté à l'échelle des Communautés de Communes et être basé sur le projet du territoire des collectivités sur 2021-2026 avec un double objectif :

- Contribuer à la relance économique,
- Contribuer à la transition écologique.

Ce pacte est évolutif et comprend 2 temporalités :

- Un sur les actions immédiatement prêtes et pouvant contribuer à la relance,
- Un sur les évolutions et projets à moyen terme.

Il reprend l'ensemble des contractualisations existantes et notamment :

.../...

- Le contrat de ruralité de l'Argonne Ardennaise signé en juillet 2017,
- Le contrat de territoire de l'Argonne ardennaise signé en 2017,
- L'Opération de revitalisation du territoire signée en avril 2020 ,
- La labellisation petites Villes de Demain obtenue par la Commune de Vouziers,
- Le Contrat Local de santé signé en avril 2019.

Le PTRTE a vocation à transcrire la stratégie territoriale définie par l'Argonne Ardennaise. A cet égard, il est conçu comme un instrument contractuel évolutif, c'est-à-dire adaptable, modifiable, révisable, pour tenir compte du contexte économique, social et environnemental en permanente évolution. C'est une contractualisation souhaitée vivante adaptée à la réalité du territoire.

Compte tenu des délais d'approbation courts, il a été construit sur la base du projet de territoire de l'Argonne Ardennaise validé en 2016 autour de 3 axes :

- Le développement économique -> susciter l'envie d'entreprendre,
- Les services à la population -> Donner à chaque âge l'envie d'habiter en Argonne Ardennaise,
- L'environnement et le cadre de vie -> Prendre conscience que c'est une chance de vivre dans nos communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- D'APPROUVER le Plan territorial de relance et de transition écologique de l'Argonne Ardennaise tel qu'il a été présenté
- De PRENDRE ACTE que ce document sera évolutif et pourra être revu en fonction des retours des partenaires,
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le résultat du vote est le suivant : **79 voix POUR – 2 ABSTENTIONS (M. MACHINET Jean-Baptiste et M. MATHIAS Frédéric).**

Pour copie conforme.

Le Président,

